



DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-07

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 10
- Présents : 10
- Votants : 10
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 11 septembre 2026

Date de l'affichage : 11 septembre 2026

Le seize septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, Maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra, RAUTUREAU Mikaël, BOTHOREL Philippe et ABGRALL Pauline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FAGOT Cyrille

*Objet : Approbation des règlements intérieurs
du foyer communal et de la salle polyvalente située dans l'enceinte de l'école*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les projets de règlements intérieurs du foyer communal et de la salle polyvalente, élaborés par les services municipaux et transmis en annexe de la présente délibération,

La Commune de Locmélard met à disposition des associations, des entreprises et des particuliers, le foyer communal ainsi que la salle polyvalente située dans l'enceinte de l'école, pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que pour la tenue de réunions.

La salle polyvalente, située dans l'enceinte de l'école, appelle une vigilance particulière quant à son utilisation, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et de respect des locaux scolaires.

L'utilisation de ces équipements nécessite le rappel de règles de discipline, d'hygiène et de sécurité afin d'assurer le maintien en bon état des locaux et la tranquillité du voisinage.

Il est donc nécessaire d'établir des documents actualisés, rappelant l'ensemble des règles et modalités de mise à disposition, de réservation et d'utilisation de ces deux équipements.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-07

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 029-212901318-20260921-2026_09_16_07_A-DE

Les projets de règlements intérieurs ont été transmis par mail à chaque élu et présentés par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à **10** voix pour :

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur du foyer communal, annexé à la présente délibération.

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur de la salle polyvalente située dans l'enceinte de l'école, annexé à la présente délibération.

➤ **APPROUVE** les conditions et modalités de mise à disposition de ces deux équipements telles qu'elles figurent dans lesdits règlements.

➤ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires, à signer tous actes, conventions et pièces s'y rapportant, et à mettre en application les présents règlements intérieurs.

Fait à Locmélard, le 17 septembre 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
FAGOT Cyrille